

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

MANCEAU

PATRICK

Membre d'EPCI/FOUGERES AGGLOMERATION/président EPCI

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/07/2020

Déclaration déposée le : 23/11/2020 12:11:54

Renseignements personnels :

Année de naissance : 16/04/1953

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Conseiller Municipal à Fougères de 07/2015 à 06/2020 Commentaire : Indemnités perçues du 1er juin 2015 au 30 juin 2020 en tant que Conseiller Municipal délégué	2015 : 2 021 € Net 2016 : 4 001 € Net 2017 : 4 045 € Net 2018 : 4 018 € Net 2019 : 4 037 € Net 2020 : 1 936 € Net
Vice-président Fougères Agglo de 07/2015 à 06/2020 Commentaire : Indemnités vice-Président perçues du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020	2015 : 4 532 € Net 2016 : 8 982 € Net 2017 : 10 058 € Net 2018 : 9 836 € Net 2019 : 9 884 € Net 2020 : 5 354 € Net

Observations

Je soussigné PATRICK MANCEAU certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 23/11/2020 12:11:54

Signature : PATRICK MANCEAU